LE PETIT SEOUANA

n° 32 Mars 2023



Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC)

Une association pour protéger les ressources en eau de notre territoire

Le territoire du Châtillonnais est marqué par de nombreuses problématiques vis-à-vis des enjeux eau : inondations ou au contraire étiages sévères, ressource en eau dégradée (en quantité et en qualité), biodiversité associée mise à mal. L'EPAGE Sequana, qui a pour missions de gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations (GEMAPI), travaille depuis 2018 à l'élaboration d'un projet territorial dit « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais », aux côtés de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, du Parc National de forêts, de l'EPTB Seine Grands Lacs et des collectivités territoriales locales.

Ce projet s'inscrit dans une démarche en faveur de la préservation des enjeux liés à l'eau par la mise en place d'aides rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs et par le développement et l'accompagnement de filières agricoles viables afin d'adapter le territoire au changement climatique, dont les conséquences sont déjà visibles.

Il s'est appuyé sur une **méthode participative**pourconstruireles **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE) et structurer les filières bas intrants, en impliquant les acteurs du territoire, dont les agriculteurs, pour monter un projet qui leur ressemble. Des cahiers des charges pour 13 mesures environnementales ont ainsi été

coconstruits et seront déployés sur **4 zones prioritaires d'interventions**, à l'échelle du périmètre de l'EPAGE Sequana :

- Les zones d'expansion de crues,
- Les zones humides,
- Les zones sensibles à l'érosion et au ruissellement des sols,
- Certains captages d'alimentation en eau potable.



L'ensemble des acteurs du territoire bénéficiaire de projet part, via les agriculteurs d'une rémunérations perçues pour la mise en place de pratiques vertueuses pour la ressource ou le développement de filières bas intrants, et les collectivités d'autre part via leurs compétences : l'EPAGE Sequana au travers de sa compétence GEMAPI, les communes ou syndicats d'eau via leur compétence eau potable et/ou érosion/ruissellement. Les collectivités et leurs habitants seront en effet les bénéficiaires directs de ce projet car il leur permettra de limiter, anticiper les

problèmes (qualité d'eau, coulées de boues...) avant de devoir éventuellement déployer des solutions curatives pouvant parfois se révéler extrêmement coûteuses (station de traitement, réparations/indemnisations liées aux coulées de boues....).

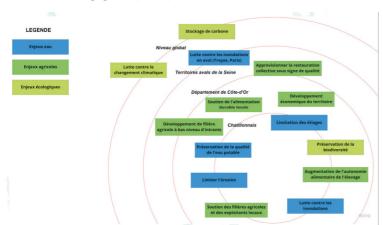
Ce projet est dans tous le cas **basé sur le volontariat**, aussi bien à l'échelle des collectivités qu'au niveau des agriculteurs mais repose sur la coopération et l'implication de tous les acteurs du territoire. C'est pourquoi, les agriculteurs ne pourront prétendre aux PSE que si en amont les porteurs de la compétence concernée ont adhéré à l'association et qu'ils y adhèrent eux même.

Ainsi, une association « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » sera créée le 11 mai 2023 en Assemblée Générale pour mettre en œuvre les PSE auprès des acteurs intéressés, accompagner/structurer des filières à bas intrants et assurer la coordination entre les différents acteurs du territoire. Cette association sera créée sous forme collégiale afin d'impliquer l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'engager et pour que les intérêts

de chacun (agriculteurs, collectivités, acteurs économiques, partenaires financiers/ techniques) soient représentés.

Plusieurs financeurs importants ont pour l'instant été identifiés (Agence de l'Eau Seine Normandie, EPTB Seine Grands Lacs, Métropole du Grand Paris,...) et feront leurs annonces lors de l'assemblée générale. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Grand Est, Troyes Champagne Métropole, la communauté de communes du Châtillonnais, la Fédération de Pêche de Côte d'Or, l'usine de déshydratation de Baigneuxles-Juifs, la Coopérative Laitière de Côte d'Or ainsi que les 4 membres fondateurs (EPAGE Sequana, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, EPTB Seine Grands Lacs, Parc National de forêts) ont déjà financé une partie de ce projet. L'association, de par sa reconnaissance d'intérêt général, permettra également de mobiliser d'autres fonds tels que des financements privés.

Dans l'attente de l'assemblée générale, les collectivités éligibles au projet ont la possibilité de délibérer jusqu'au 15 avril pour adhérer à l'association.



Source : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

